



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du <i>Banil</i> 2026			
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
<p>Date de la convocation 31/03/2026</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>Exercice 15</p> <p>Présents 13</p> <p>Votants 15</p> <p>Secrétaire de séance : BOUDON Maguelonne</p>		L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire			
		DURAND Anne	x		
		PARENTINI Laurent	x		
		RATAJCZAK Nicole		x	PARENTINI Laurent
		HOULES Brice	x		
		BOUDON Maguelonne	x		
		ANDRE Jérémy	x		
		PANELLE Aurélie	x		
		LEVIEUX Jean-Luc		x	DURAND Anne
		JONES Sarah	x		
		VERZILLI Daniel	x		
		BOREL Véronique	x		
		DAUFRESNE Tanguy	x		
		MARIN Frédérique	x		
		THIRIEZ Rodolphe	x		
DION Benjamin	x				

2026022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif de la commune de Viols le Fort pour 2026 se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2 984 002.55 €
Recettes	2 984 002.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	2 130 811.30 €
Recettes	2 130 811.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 de la commune tel que présenté par Madame la Maire.

Pour extrait conforme
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260413-2026022M-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

